



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2006/89/Corr.1
3 novembre 2006

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Cent quarantième session
Genève, 14-17 novembre 2006
Point 4.2.29 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITION DE COMPLÉMENT 2 À LA SÉRIES 03 D'AMENDEMENTS
AU RÈGLEMENT N° 48**

(Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)

Communication du représentant de la France

Rectificatif

Page 2, paragraphe 6.22.9.1

Au lieu de équipé d'un ou deux dispositifs lire équipé de dispositifs

Au lieu de et qui contribuent lire et si ces unités contribuent

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>